

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE

NIVEAU H0 B2V BR BC

Références réglementaires

Prévention :

Articles L4111-1 à L4154-4-57 du Code du Travail.

Risque électrique :

Articles R4544-1, R4544-10 du Code du Travail.

Opérations électriques :

Norme NF C 18-510.

Pré-requis

Être qualifié en électricité.

Être capable de comprendre les instructions de sécurité.

Durée

3 jours (formation initiale).

Périodicité

Recommandée : 3 ans.

Nombre de participants

10 maximum.

Conditions matérielles

Salle, tables et chaises,
Mur clair pour projection,
Tableau papier ou tableau effaçable.

Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques.

Equipements à mettre à disposition par le client :

- Local électrique
- Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension
- Equipement permettant un dépannage et une connexion.
- Equipements de protection (exemple : obstacle, protecteur, nappe isolante)
- Outillages, matériels électroportatifs, dont VAT.
- Equipements de protection individuels

PUBLIC VISE

Personne chargée d'assurer des interventions en très basse ou en basse tension. Les interventions générales recouvrent les opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement, de mise en service partielle et temporaire, et les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension. Elles sont réalisées par une personne qualifiée, capable de gérer en temps réel, l'enchaînement des tâches qu'elle réalise. Le chargé d'intervention générale doit avoir une capacité d'analyse et de connaissance suffisante du fonctionnement de l'installation ou du matériel électrique sur lequel il opère.

L'habilitation est obligatoire pour effectuer toutes opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage, pour surveiller ces opérations, et pour accéder sans surveillance aux locaux où des pièces nues sont directement accessibles.

OBJECTIFS

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique. Une évaluation dans les conditions définies par la NF C 18-510 est réalisée à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.

PROGRAMME DE FORMATION

Module « Tronc commun »

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension, reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine d'utilisation.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Décrire le principe d'une habilitation, lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- Citer les équipements de protection collective et leur

- fonction (barrière, écran, banderoles, etc.)
- Citer les moyens de protection individuelle et leur limite d'utilisation
 - Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement et assurer la surveillance électrique de l'opération
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
 - Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
 - Savoir appliquer les procédures en cas d'accident ou d'incendie.

Module « BR – Intervention BT générale »

- Citer les différentes intervention BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine
- Enoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT
- Nommer les documents applicables dans le cadre des interventions BT et les rédiger
- Lister les mesures à observer lors d'une intervention BT
- Décrire les opérations de consignation et les documents associés

Module « BC – Consignation en basse tension »

- Fonction des matériels électrique en basse et très basse tensions
- Documents et informations à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux
- Les opérations de consignation
- Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Module « B1 B2 B1V B2V – Exécutant et chargé de travaux hors tension »

- Travaux hors tension avec ou sans environnement électrique
- Rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique
- Identification des différents niveaux d'habilitation (et leurs

limites) susceptible d'être rencontrés dans le cadre des travaux hors tension avec ou sans présence de pièces nues sous tension

- Prescription d'exécution des travaux
- Fonction des matériels électrique en basse et très basse tensions
- Rédaction et vérification des documents applicables dans le cadre des travaux hors tension et des autres documents associés
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés pour les travaux
- Respect des règles et instructions de sécurité
- Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Module « H0 – Chargé de chantier non électrique »

- Acteurs concernés par les travaux
- Limite de l'habilitation « 0 »
- Définition des zones de travail qui ont été définies
- Application des prescriptions
- Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée

Evaluation théorique et pratique

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

METHODES

Alternance d'apports théoriques et d'applications au travers de cas pratiques.

Note :

Le programme de formation (incluant les savoirs et savoir-faire enseignés) et les conditions d'évaluation sont issus de l'annexe D de la NF C 18-510.

Les participants sont tenus d'apporter leur matériel de travail conforme à la réglementation et leurs équipements de protection individuels.